

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES
M.R.C. DE JOLIETTE**

Séance ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-De-Lourdes tenue le 13 août 2012 à 19 :30 heures au lieu habituel des sessions, 4050, rue Principale à Notre-Dame-de-Lourdes à laquelle étaient présents :

PRÉSENCES :

Mme Marthe Blanchette	poste # 1
M. Pierre Guilbault	poste # 2
M. Pierre Venne	poste # 3
M. Réjean Belleville	poste # 4
Mme Christine Marion	poste # 5
M. Michel Picard	poste # 6

Formant quorum sous la présidence de
Madame Céline Geoffroy Mairesse

Est également présente:
La directrice générale, secrétaire-trésorière
Madame Micheline Miron

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 3 juillet 2012 à 21h45 et du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 9 juillet 2012 à 19h30
4. Approbation des comptes payables et payés
5. Correspondance
6. Rapport des comités
7. Rapport sur les travaux publics et autres services administratifs
8. Urbanisme et mise en valeur du territoire
9. Avis de motion
10. Adoption des règlements
 1. Adoption du deuxième projet de règlement numéro 05-17-2012 modifiant le règlement 05-1992 (modifier les éléments touchés par le contrôle architectural.
 2. Adoption du deuxième projet de règlement numéro 05-18-2012 modifiant le règlement numéro 05-1992 (Ajouter un chapitre traitant des maisons mobiles)
11. Affaires nouvelles
 1. Chargement des accotements des rues Lacombe et Robillard
 2. Travaux aux puits d'approvisionnement en eau potable
 3. Travaux supplémentaires Vitrierie Lafortune Inc.
 4. NDP – facturation
 5. Radiation des soldes – 1006-43-5339 et 0404-37-6045 devenus la propriété de la municipalité
 6. Politique culturelle de la MRC de Joliette – Position de la municipalité
 7. Appui et contribution au projet «Vieillir en demeurant dans sa communauté»

8. Pétition pour dos d'âne – Demande pour réduire la vitesse à 30 km devant le parc Paul-Émile-Asselin et pour des dos d'âne dans le domaine Asselin
9. Coordonnateur des mesures d'urgence (reporté)
10. Lourdes en Saveur – Demande de 500\$ pour couvrir les frais de l'activité
11. Demande de prêt de salle pour le 8 septembre afin de récompenser les joueurs du Baseball FLM
12. Dossiers Dunton Rainville : Jugements obtenus «suivi vente par shérif»
12. Varia
13. Période de questions
14. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de l'assemblée

La présidente de l'assemblée, madame la mairesse Céline Geoffroy, déclare l'assemblée ouverte

2. Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT qu'un ordre du jour facilite le déroulement d'une séance du conseil ;

2012-08-161

Il est proposé par Pierre Venne,
Et résolu :

Que le conseil de Notre-Dame-De-Lourdes adopte l'ordre du jour

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 3 juillet 2012 à 21h45 et du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 9 juillet 2012 à 19h30

2012-08-162

Il est proposé par Réjean Belleville,
Et résolu :

Que le conseil de Notre-Dame-De-Lourdes adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 3 juillet 2012 à 21h45 et du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 9 juillet 2012 à 19h30

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

4. Approbation des comptes payables et payés

Suite à l'émission des certificats de disponibilité des crédits par la secrétaire-trésorière (article 961 du Code municipal) et à l'autorisation de dépenses qui lui est conférée en vertu de la délégation de pouvoirs (article 961.1 du Code municipal et du règlement 02-2003 et ses amendements), la secrétaire-trésorière soumet la liste des chèques (qui fait partie intégrante du procès-verbal comme si tout au long récitée) qu'elle a fait émettre en paiement des comptes payés ou payables et demande au conseil de l'approuver.

2012-08-163

Il est proposé par Christine Marion ,
Et résolu :

D'approuver les comptes au montant de 172 158,07\$ et en autorise le paiement à même les postes budgétaires prévus à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

5. Correspondance

Dépôt de la liste des correspondances

La directrice générale et secrétaire-trésorière a remis, pour information à chacun des membres du conseil, une liste des correspondances reçues à la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes au cours du mois.

2012-161 Centre culturel de Joliette – Reconduire la contribution de 50% pour 2012-2013

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire rendre l'art et la culture accessible aux jeunes de Notre-Dame-de-Lourdes qui désirent s'abonner aux saisons de **théâtre**, de **musique classique**, aux **Grands Explorateurs** et assister aux **spectacle jeune public** présentés en saison ;

2012-08-164

Il est proposé par Marthe Blanchette,
Et résolu :

Que le conseil de Notre-Dame-de-Lourdes autorise la contribution de 50% du tarif étudiant pour les jeunes de Notre-Dame-de-Lourdes au Centre Culturel de Joliette de moins de 18 ans pour la saison en cours et la saison à venir, soit 2012-2013.

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

2012-177 Maison des jeunes – Demande pour peindre le local de la MDJ

2012-08-165

Il est proposé par Marthe Blanchette,
Et résolu :

D'autoriser les membres de la Maison des jeunes à repeindre leur local.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

2012-179 Démission de l'officier municipal, Jonathan Rondeau

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jonathan Rondeau a remis sa démission au poste d'officier municipal et que son mandat se termine le 17 août 2012 ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jonathan Rondeau accepte de faire l'intérim ;

2012-08-166

Il est proposé par Pierre Guilbault,
Et résolu :

De remercier monsieur Jonathan Rondeau pour les services rendus durant les quatre années passées au service de la municipalité.

D'autoriser madame Céline Geoffroy, mairesse et madame Micheline Miron, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer une entente avec monsieur Jonathan Rondeau concernant l'intérim au poste d'officier municipal.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

6. Rapport des comités

Madame Marthe Blanchette

Il y a eu une belle fête pour les familles en fin de semaine. Les bénévoles ont grandement aidés.

Madame Céline Geoffroy

Il y aura Lourdes en saveur le 2 septembre

Monsieur Michel Picard

Pour Lourdes en Fleurs nous avons eu 46 inscriptions. Les catégories sont : Commerces, immeubles à logement, maison familiale.

Les juges ont passé en fin de semaine. La remise des prix aura lieu le 9 septembre à l'hôtel de ville. Les gagnants seront dévoilés à ce moment. Nous sommes très heureux des résultats.

7. Rapport sur les travaux publics et autres services administratifs

Le conseil prend acte de dépôt du rapport :

- Sur les travaux publics et autres services administratifs dont copie est déposée aux archives de la municipalité

8. Urbanisme et mise en valeur du territoire

9. Avis de motion

10. Adoption des règlements

10.1 Adoption du deuxième projet de règlement numéro 05-17-2012 modifiant le règlement 05-1992 (modifier les éléments touchés par le contrôle architectural.)

2012-08-167

Il est proposé par Pierre Guilbault,
Et résolu :

D'adopter le deuxième projet de règlement numéro 05-17-2012 modifiant le règlement numéro 05-1992 intitulé règlement de zonage, tel que déjà amendé, en vue de :

- Modifier les éléments touchés par le contrôle architectural

(Copie en annexe au procès-verbal)

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

10.2 Adoption du deuxième projet de règlement numéro 05-18-2012 modifiant le règlement numéro 05-1992 (Ajouter un chapitre traitant des maisons mobiles)

2012-08-168

Il est proposé par Réjean Belleville,
Et résolu :

D'adopter le deuxième projet de règlement numéro 05-18-2012 modifiant le règlement numéro 05-1992 intitulé règlement de zonage, tel que déjà amendé, en vue de :

- Ajouter un chapitre traitant des maisons mobiles

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11. Affaires nouvelles

11.1 Chargement des accotements des rues Lacombe et Robillard

2012-08-169

Il est proposé par Pierre Venne,
Et résolu :

D'autoriser la dépense pour le chargement des rues Lacombe et Robillard par Excavation Majeau Inc. pour un montant de ±4 827\$

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.2 Travaux aux puits d'approvisionnement en eau potable

2012-08-170

Il est proposé par Michel Picard,
Et résolu :

D'autoriser la dépense de 18 820\$ + les taxes à Les entreprises B. Champagne Inc. pour corriger les problèmes de positionnement des sondes de niveau électronique des puits et effectuer la réhabilitation de 2 puits soit le #1 et #3.

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.3 Travaux supplémentaires Vitrierie Lafortune Inc.

2012-08-171

Il est proposé par Christine Marion,
Et résolu :

D'entériner la dépense de 520,01\$ à Vitrierie Lafortune Inc. pour des travaux d'entretien des portes de l'hôtel de ville.

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.4. NDP – facturation

2012-08-172

Il est proposé par Christine Marion,

Et résolu :

Utilisation du réseau d'égout
D'autoriser la dépense de 8337,74\$ facture # 2225

Budget de la régie d'assainissement
D'autoriser la dépense facture # 2226
article 7 – Coûts aux immobilisations 1 881,37\$
article 8 – Coûts à l'exploitation des étangs 9 156,85\$

Selon l'entente relative à la réfection et à l'entretien d'une partie du rang Ste-Julie selon l'article 4.2
D'autoriser la dépense de 425\$

Le conseil autorise le paiement des dépenses à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.5. Radiation des soldes – 1006-43-5339 et 0404-37-6045 devenus la propriété de la municipalité

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est devenue propriétaire des matricules 1006-43-5339 par acquisition du terrain et 0404-37-6045 par vente par shérif ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire la radiation des sommes restantes aux comptes ;

2012-08-173
Il est proposé par Michel Picard,
Et résolu :

D'autoriser la radiation des soldes aux comptes des matricules : 1006-43-5339 et 0404-37-6045

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.6 Politique culturelle de la MRC de Joliette – Position de la municipalité

CONSIDÉRANT QU'en matière de culture la MRC de Joliette a comme responsabilité de déterminer les parties du territoire présentant un intérêt d'ordre historique et culturel ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes en accord avec la MRC de Joliette désire œuvrer en continuité avec les orientations du gouvernement provincial soit: L'affirmation de l'identité culturelle du Québec , le soutien aux créateurs et aux arts ainsi que l'accès et la participation des citoyens à la vie culturelle ;

2012-08-174
Il est proposé par Pierre Venne,
Et résolu :

Que la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes s'engage à reconnaître et s'approprier les principes directeurs de la politique culturelle de la MRC de Joliette et à contribuer, dans la mesure de ses moyens.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.7 Appui et contribution au projet «Vieillir en demeurant dans sa communauté»

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes et la bibliothèque de Notre-Dame-de-Lourdes désirent témoigner de leur appui au projet «*Vieillir en demeurant dans sa communauté rurale*» dans sa demande de subvention à la CRÉ Lanaudière au programme Lanaudois de soutien à l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées ;

2012-08-175

Il est proposé par Christine Marion,
Et résolu :

D'autoriser la directrice générale, madame Micheline Miron à signer pour et au nom de la municipalité la lettre de demande de subvention à la Conférence régional des élu(es) Lanaudière pour aider au financement des activités du projet «Vieillir en demeurant dans sa communauté rurale»

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

11.8 Pétition pour dos d'âne – Demande pour réduire la vitesse à 30 km devant le parc Paul-Émile-Asselin et pour des dos d'âne dans le domaine Asselin

2012-08-176

Il est proposé par Christine Marion,
Et résolu

D'autoriser de réduire la vitesse à 30 km devant le parc Paul-Émile-Asselin et d'autoriser la dépense pour l'acquisition de la signalisation à cet effet.

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.9 Coordonnateur des mesures d'urgence (reporté)

11.10 Lourdes en Saveur – Demande de 500\$ pour couvrir les frais de l'activité

2012-08-177

Il est proposé par Marthe Blanchette,
Et résolu :

D'autoriser la dépense de 500\$ pour couvrir les frais de l'activité Lourdes en Saveur

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.11 Demande de prêt de salle pour le 8 septembre afin de récompenser les joueurs du Baseball FLM

2012-08-178

Il est proposé par Marthe Blanchette,
Et résolu ;

D'autoriser un prêt de salle pour le 8 septembre afin de récompenser les joueurs de Notre-Dame-de-Lourdes faisant partie du Baseball FLM

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.12 Dossiers Dunton Rainville : Jugements obtenus «suivi vente par shérif»

CONSIDÉRANT les jugements obtenus dans les dossiers Marie-Paule Rivest, Lucie Beluse et André Leblanc ;

2012-08-179

Il est proposé par Pierre Venne,
Et résolu :

D'informer Dunton Rainville que la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes désire poursuivre la démarche pour une vente par shérif concernant les dossiers Marie-Paule Rivest, Lucie Beluse et André Leblanc.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

12. Varia

13. Période de questions

14. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé ;

2012-08-180

Il est proposé par Marthe Blanchette ,
Et résolu :

Que le conseil de Notre-Dame-De-Lourdes accepte la levée de l'assemblée à 19 heures 55

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Mairesse

Directrice générale et secrétaire-trésorière

«Je, Céline Geoffroy, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal».